

**SERVICE SOCIAL INDEPENDANT :
Nouvelles perspectives
professionnelles ? Fatalité sectorielle ?**

Le service social indépendant occupe un débat de plus de 20 ans. En effet, les premiers travailleurs sociaux indépendants se sont installés en 1991 et restent encore très peu nombreux, quelques dizaines. Cependant, les réformes du DEAS autorisent, depuis 2004, cette forme d'exercice du métier.

Les mutations du travail social, en œuvre, depuis la fin des années 80 ne sont pas étrangères à la recherche de nouveaux modes d'exercice dans ce domaine. Les bouleversements sociétaux et leurs incidences en matière de politiques sociales ont bousculé les cultures professionnelles traditionnelles par là même les identités professionnelles, les fondamentaux, contribuant à déstabiliser les professionnels canoniques.

L'intervention sociale contemporaine s'inscrit auprès de publics aux problématiques complexes. Pour ces derniers, le travail social par catégorie ne peut, plus fonctionner. Ces publics contribuent à l'épuisement, la démotivation des travailleurs sociaux. Les dispositifs de type Analyse des pratiques ou Supervision restent trop peu suffisants pour permettre à l'ensemble des intervenants sociaux, de se ressourcer, de prendre une nécessaire distance.

Dès les années 2000, l'action intersectorielle se développe par thématiques transversales : lutte contre la délinquance, formation/insertion des jeunes, politiques urbaines, prévention des addictions, notamment en travail social collectif. Ces modalités d'intervention s'inscrivent dans une logique d'efficacité voulu par les institutions de tutelles mais pouvant conduire vers l'épuisement professionnel.

Le champ social s'ouvre alors à une multiplicité de « métiers » ou du moins d'intervenants sociaux : conseiller d'insertion professionnelle, conseiller ou accueillant social, chargé d'insertion, auxiliaire de vie

sociale ...entraînant de nécessaires repositionnements et partenariat entre acteurs.

Et désormais, pour intervenir dans le secteur, il n'est plus requis d'appartenir à une profession canonique ni même d'avoir fait une filière formation sociale. Les postes de directeurs, par exemple, sont ouverts à des professionnels issus des cursus Management/RH, des chefs projets de formation universitaire....

Le mercantilisme entre dans l'action sociale, heurte nos fondamentaux et facilite le développement de lobbying : entreprises privées d'aide à domicile, établissements pour personnes âgées, absorptions de petites associations par de grosses...

Faute d'un nombre suffisant de travailleurs diplômés d'état, on assiste alors à l'interchangeabilité des métiers contribuant à brouiller les repères, y compris ceux de l'usager. Une CESF peut tenir un poste d'un Assistante Sociale, une Educatrice de Jeunes Enfants en lieu et place d'une CESF...

Les mutations du monde et des organisations de travail constituent également des éléments de contexte, participant, de notre point de vue, à des choix d'exercice indépendant dans notre secteur.

Dans le monde de l'entreprise, mais aussi les fonctions publiques, l'associatif, la flexibilité est de mise ainsi que la performance comme exemple, supposé, de dynamisme.

La souffrance au travail est l'expression pour bon nombre de salariés à commencer par l'encadrement, de la mise sous tension permanente. L'hyper prescription, la standardisation des protocoles, les normes qualités, l'atteinte des objectifs ne permettent pas de réaliser le travail comme on le souhaiterait, comme on l'estimerait « bien fait ». L'intervention sociale est également soumise à ces tensions, et nombre d'intervenants sont en grande souffrance.

De nouvelles formes de travail sont promues dans l'intervention sociale (Travail à temps partiel subi, CDD, intérim en développement). Les niveaux de salaires et les parcours professionnels restent peu valorisants.

Aussi, je formule l'hypothèse que ces nouvelles formes de précarité et d'instabilité du travail et du travail social auraient une influence sur le choix des modes d'exercice différents. Avec pour certains travailleurs sociaux l'envie de retrouver du Pouvoir d'agir¹.

Pourquoi, en effet ne pas être indépendant et donc, finalement, volontairement précaire, plutôt que d'être un salarié, insuffisamment reconnu dans son action et son implication à la conduire ?

Le choix qui sous tend l'exercice indépendant est souvent porté par l'idée qu'une autre alternative est possible, par un refus de soumission et d'instrumentalisation par les institutions. Les travailleurs sociaux indépendants évoquent tous les mêmes motivations : lourdeur administrative, instrumentalisation des acteurs sociaux, cloisonnement, impossibilité d'apporter une réponse globale, moyens insuffisants, poids de la hiérarchie.

Confrontés à des conditions d'exercice ardues, où la complexité ne cesse de se renforcer ; la voie de l'indépendance peut leur apparaître comme une alternative permettant d'envisager d'autres formes d'accompagnement, en s'appuyant sur les valeurs et les fondamentaux qui portent le travail social traditionnel : diagnostic psychosocial, respect de l'autre, rythme de l'usager. Cette nouvelle forme d'intervention peut être regardée comme une réassurance des choix professionnels, un retour sur une éthique où l'usager peut réellement être au centre, en tant qu'acteur et sujet.

Cette voie peut être entendue, comme une forme de reconnaissance de l'expertise réelle de travailleurs sociaux qualifiés.

La pratique indépendante porte un certain nombre d'exigences qui confronte le travailleur social à son obligation de moyens et à un usager, acteur de son parcours d'accompagnement. Elle renvoie, notamment, à la notion de contrat : celui passé avec l'usager appuyé par une formalisation écrite.

¹ Yves CLOT : Le travail sans l'homme
-Ed La découverte
Michel CROZIER : l'Acteur et le système

Le contrat pose en situation de parité. JJ ROUSSEAU² au XVIII^{ème} siècle propose, le contrat social comme un pacte d'association libre entre individus qui l'ont consenti. La notion de contrat sous-tend, une implication, une participation, un engagement des parties pour la mise en œuvre d'actions. Il s'agit bien de se lier, pour un temps et des objectifs déterminés ensemble, dans un accord de volonté réciproque. Toutefois, j'insisterais sur le fait que le travailleur social n'est qu'un facilitateur, un médiateur pour permettre aux personnes de trouver leurs propres solutions, retrouver leur Pouvoir d'Agir, autant que faire se peut, dans une relation de confiance.

Exercer de manière autonome suppose des contraintes. On ne saurait en avoir une représentation « idéale ». Souplesse et de la flexibilité sont nécessaires vis-à-vis du client : rdv rapide (48h/3j), flexibilité des horaires de RDV, participations à des réunions en dehors des plages habituelles si nécessaire (ex CHSCT en entreprise), obligation de moyens dans des temps limités...

Ainsi la mise en place d'outils permettant la réactivité et le développement d'une expertise rapide et efficace sont indispensables pour faciliter une intervention réactive dans la complexité.

Les détracteurs de l'exercice indépendant du travail social invoquent la question de la rémunération comme contraire à notre culture professionnelle, et ce qui la fonde. C'est méconnaître l'un des caractères distinctifs de l'activité libérale telle qu'elle a été définie par Claude DUBAR dans sa thèse sur ce sujet : à savoir le désintéressement. Les différentes chartes déontologiques relatives aux professions libérales rappellent la nécessaire modération dans la fixation des honoraires voire la nécessaire prise de risque de ne pas être rétribué. La question de la rétribution symbolique peut se poser à certains moments dans l'exercice du métier.

Intervenir dans ce cadre suppose d'être parfaitement au clair avec ses fondamentaux de métier, les codes de déontologies existant, le respect du secret professionnel, la notion d'empathie et de juste distance, le droit d'accès au dossier. Ces points sont centraux car c'est

² JJ ROUSSEAU : Du contrat social

en y étant solidement appuyé que l'on peut résister au caractère potentiellement mercantile d'un travail indépendant soumis au client acheteur.

Cet exercice suppose également d'avoir la capacité à dire « non » lorsque l'on estime ne plus pouvoir faire ou être soumis à des pressions intolérables, pouvant nous conduire à des positionnements en deçà de nos règles de métiers.

Intervenir en indépendant avec un usager individuel suppose de systématiquement l'informer de l'existant des services publics et associatifs. Il ne s'agit pas de « ré-intervenir » derrière un collègue mais de se glisser dans les manques que le système pourrait produire.

L'absence de tiers institué ou le fait de ne pas être reconnu comme un acteur de l'institution maintient une position d'externalité et un écueil à surmonter pour une action efficiente. La confiance est donc à constamment construire et soutenir.

Une des rigueurs, à tenir dans l'exercice indépendant, est de ne pas rester isolé, pour ne se mettre en position de toute puissance ou perdre la capacité à garder la « juste distance ». Il s'agit donc de remettre sa pratique en constante discussion et réflexion (supervision, groupes de discussion métiers, organisation professionnelle)

Pour terminer cette brève réflexion sur l'exercice indépendant de l'intervention sociale, nous précisons que nous pouvons nous adresser à des usagers en direct qui ne pourraient relever d'aucun dispositif ; ce qui est une réalité dans notre panorama de l'action sociale.

Être prestataire de service auprès d'entreprises, d'établissements hospitaliers, d'associations faisant le choix de temps réduit de service social en raison de leur taille ou souhaitant davantage de souplesse est une autre voie. Quant aux formes juridiques, elles peuvent prendre des statuts différents (Profession libérale, SARL, EURL...), auxquels il convient de réfléchir pour en mesurer la valeur ajoutée mais aussi les inconvénients.

L'exercice indépendant me semble pouvoir constituer une des issues de sortie d'un malaise

professionnel pour des travailleurs sociaux voulant tenter d'autres modes d'exercice et prêt à franchir le pas, non sans risques.

Il est, et doit rester, de notre point de vue, une alternative et une proposition pour des secteurs, des espaces, des organisations des usagers ne pouvant ou ne souhaitant pas recourir au travail social traditionnel. Le travail social indépendant reste un immense champ à défricher. En aucun cas, il ne doit se substituer, venir en concurrence ni pallier les manques de l'Etat et des collectivités dans ce qui restent leurs prérogatives : le maintien du lien, l'action sociale auprès de tous au sein de l'Etat Nation.

L'exercice indépendant, ne nous apparaît pas comme une fatalité sectorielle mais comme une autre perspective et une autre dynamique possible, qui restent encore à investir.

Pour ma part, avec l'expérience professionnelle acquise, j'ai choisie cette voie, ardue certes mais dans laquelle je retrouve aujourd'hui les fondamentaux qui m'ont toujours portée.

Sylvaine GREMONT-GERARD
Assistante de service social/ Superviseur
Conseillère du travail
Psychologue du travail
sg.latitude @orange.fr